



Grève mentionnée sur la fiche de paie

Par **cocci**, le **19/08/2011** à **23:23**

Bonjour,

Je travaille dans la fonction publique hospitalière. Suite à diverses grèves auxquelles j'ai participé, j'ai constaté qu'il était spécifié sur ma fiche de paie "jour absence grève" suivi de la date concernée (constaté aussi sur les fiches de paie des collègues) . Sachant que cette mention est normalement interdite, quel est mon recours ?

Par **pat76**, le **23/08/2011** à **15:41**

Bonjour

Soit vous demandez au service paie de vous établir un nouveau bulletin de salaire soit vous saisissez le Tribunal administratif.

Je suppose que vous avez des délégués du personnel, il faudrait peut être qu'ils bougent pour faire valoir vos droits et ceux de vos collègues.

Par **cocci**, le **24/08/2011** à **21:53**

Merci pour ces conseils. Compte tenu de ce qui se passe à l'hôpital, le tribunal administratif me semble judicieux